LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

Vous avez choisi de faire confiance à HKM DATA, et nous vous en remercions. Vous trouverez ici le déroulement de votre formation, les conditions d'accès, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la procédure de réclamation et le règlement intérieur.

1. NOS FORMATIONS

L'accueil dans nos formations se déroule de la manière suivante :

Vous recevez une convocation par e-mail au plus tard 10 jours avant la première journée de formation, avec :

- Le programme de formation
- Le livret d'accueil et le règlement intérieur
- Le lien d'accès à votre Espace Apprenant Digiforma

Avant le début de la formation, vous complétez depuis l'Espace Apprenant un questionnaire de positionnement. Vos réponses nous permettent d'adapter le contenu à votre niveau, à vos attentes et au paramétrage de votre logiciel. Vous pouvez aussi y signaler un besoin d'adaptation.

Nos formations se déroulent à distance en visioconférence, en présentiel dans vos locaux ou en mixte. À distance, le lien de connexion figure dans la convocation. En cas de difficulté, contactez votre formateur, Loic MASSON, au 04 85 69 21 22 ou à l.masson@hkmdata.com.

Les méthodes pédagogiques sont les mêmes à distance et en présentiel : apports théoriques, démonstrations et mises en situation sur votre logiciel, exercices pratiques. Vous signez l'émargement de chaque demi-journée depuis l'Espace Apprenant.

Vous retrouvez dans l'Espace Apprenant les supports de formation, les tutoriels vidéo et le lien vers l'aide en ligne de l'éditeur.

Tarif : sur devis, à partir de 850 € HT par jour de formation. Prise en charge possible par votre OPCO. Délai d'accès : la formation démarre en général 2 à 4 semaines après la signature de la convention.

Votre réussite, notre priorité

Vous vous engagez dans un parcours de formation avec HKM DATA, nous faisons le nécessaire pour que vous restiez motivés et atteignez les objectifs :

- Des exercices pratiques sont en relation avec votre projet professionnel, le plus souvent possible
- Votre formateur dédié est à votre disposition dès que vous le demandez
- Des réunions de suivi sont organisées dès que des difficultés sont relevées

Pour nous, il est primordial que vous puissiez nous parler de vos difficultés. Si nous constatons les signaux possibles d'une rupture de parcours (absences inexpliquées, retards systématiques, non participation aux exercices, etc.), nous prenons contact afin d'organiser un suivi individuel, et vous aider à remédier aux difficultés.

Les visio-conférences peuvent être enregistrées. A des fins de respect des procédures qualité, les séances en visio-conférence sont la plupart du temps enregistrées, en toute ou partie. Aucune image ne sera utilisée pour un usage public sans votre accord écrit. Vous pourrez télécharger ces enregistrements en fin de journée

L'évaluation se fait en quatre étapes :

avant la formation, le questionnaire de positionnement ; pendant la formation, les exercices et mises en situation ; en fin de formation, l'évaluation des acquis (quiz et mise en situation) et le questionnaire de satisfaction à chaud ; après la formation, le certificat de réalisation puis le questionnaire de satisfaction à froid, à 3 mois.

Vos réponses nous permettent d'améliorer nos contenus et nos méthodes.

2. POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil des personnes en situation de handicap est important pour nous. Notre référent handicap, Loic MASSON (l.masson@hkmdata.com – 04 85 69 21 22), étudie avec vous les adaptations nécessaires, en toute confidentialité.

Nos formations ont lieu à distance, en présentiel dans vos locaux ou en mixte. Le rythme des séances, la taille des groupes et les supports peuvent être adaptés à votre situation.

Si vous êtes dans cette situation, et que vous souhaitez nous le signaler, nous pourrons vous aider :

- En vous orientant dès l'entretien de positionnement vers les organismes compétents
- En adaptant le coaching et les cours à votre handicap, dans la mesure du possible, et avec le conseil avisé des experts

Lorsque la formation a lieu dans votre entreprise, les adaptations peuvent aussi être discutées avec l'employeur, le CSE et le médecin du travail.

Pour ce qui concerne le cas général, les éléments suivants sont à retenir :

- **Les CAP EMPLOI** exercent une mission de service public pour accompagner les personnes en situation de handicap dans la sécurisation de leur parcours professionnel. Ils interviennent auprès des salariés, en lien avec les employeurs, et des demandeurs d'emploi, en lien avec France Travail. Ils peuvent vous aider à construire et financer votre projet de formation et les adaptations à prévoir.

- **L'AGEFIPH** intervient en soutien du travailleur handicapé. Dans le cadre d'une formation, l'Agefiph peut participer au financement de la formation ou de la mise en œuvre de solutions d'adaptation.
- Pour la création d'entreprise, d'autres partenaires sont incontournables dans le handicap, comme **H'UP Entrepreneurs**.

Concrètement, comment ça se passe ?

Lors de votre test de positionnement avec **HKM DATA**, vous serez amené(e), si vous le désirez, à évoquer votre situation de handicap.

Nous vous orienterons vers l'institution compétente si nécessaire, en fonction de votre région, et le cas échéant, en collaboration et concertation avec des spécialistes de l'Agefiph, mettrons en œuvre les actions nécessaires à rendre possible le suivi de la formation que vous avez choisie.

L'Agefiph met à disposition des ressources

Ressources	Liens pratiques
Thomas ECOIFFIER de AFIPH (directeur d'ESAT)	https://www.afiph.org/
Afin de sensibiliser nos formateurs et conseillers en formation	Fiches Handicap

3. RÉCLAMATIONS ET ALÉAS

Apprenant, entreprise ou financeur, vous pouvez nous adresser une réclamation à tout moment :

- par e-mail à support@hkmdata.com ;
- par téléphone au 04 85 69 21 22 ;
- dans les commentaires des questionnaires de satisfaction ;
- par courrier : HKM DATA, 35 impasse de l'Ancienne École, Monedeyres, 43260 Queyrières.

Nous accusons réception sous 2 jours ouvrés et apportons une réponse ou un plan d'action sous 15 jours. Chaque réclamation est inscrite dans notre registre et peut donner lieu à une action d'amélioration.

En cas d'aléa empêchant une séance de se tenir (absence du formateur, problème technique, indisponibilité du client), nous vous prévenons au plus vite et proposons une nouvelle date. L'aléa est aussi inscrit dans le registre.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une formation organisée par HKM DATA.

Article 2 : Hygiène et sécurité

Dans le cadre de la formation, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 3 : Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme), tenu par le stagiaire sur quelque support de la formation est passible d'exclusion définitive.

Article 4 : Accès aux formations

L'accès aux formations se fait par l'Espace Apprenant Digiforma, avec les accès transmis au plus tard la veille de la première journée.

Article 5 : Horaires

Les horaires sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la convocation. En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir à minima par mail l'organisme et justifier leur absence. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable par le stagiaire de n'avoir pas disposé des enseignements dispensés pendant son absence ou ses retards.

Les stagiaires signent l'émargement de chaque demi-journée, électroniquement depuis l'Espace Apprenant ou sur la feuille remise par le formateur.

Article 6 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion définitive de la formation avec PV d'exclusion.

Article 7 : Garanties

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque HKM DATA envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Article 8 : Convocation pour un entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent en fait état.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Article 9 : Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis du responsable de la formation. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge.

HKM DATA informe l'employeur de la sanction prise et éventuellement l'organisme prenant à sa charge les frais de formation.

5. Nos valeurs, notre pédagogie, nos résultats

Nous inscrire dans votre modèle du monde

LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

Dans notre idéal, notre parcours en formation est personnalisé à vos acquis, vos attentes, et même vos représentations. Nous veillons à nous adapter au maximum à vos besoins en mettant en œuvre une organisation la plus agile possible.

L'accent est mis sur une pratique bienveillante

Nous utilisons les méthodes, modalités et outils pédagogiques les mieux adaptés à votre projet. Votre formateur vous accompagne tout au long du parcours pour lever les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Nos résultats

69 stagiaires formés depuis 2023, avec une note moyenne de satisfaction de 9,3/10 (59 réponses, au 28/10/2026). Les indicateurs détaillés sont publiés sur www.hakunamadata.fr, page Nos formations.

HKM DATA est certifié Qualiopi (certificat n◦ B04400 délivré par ICPF, valide jusqu'au 12/05/2028). La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.